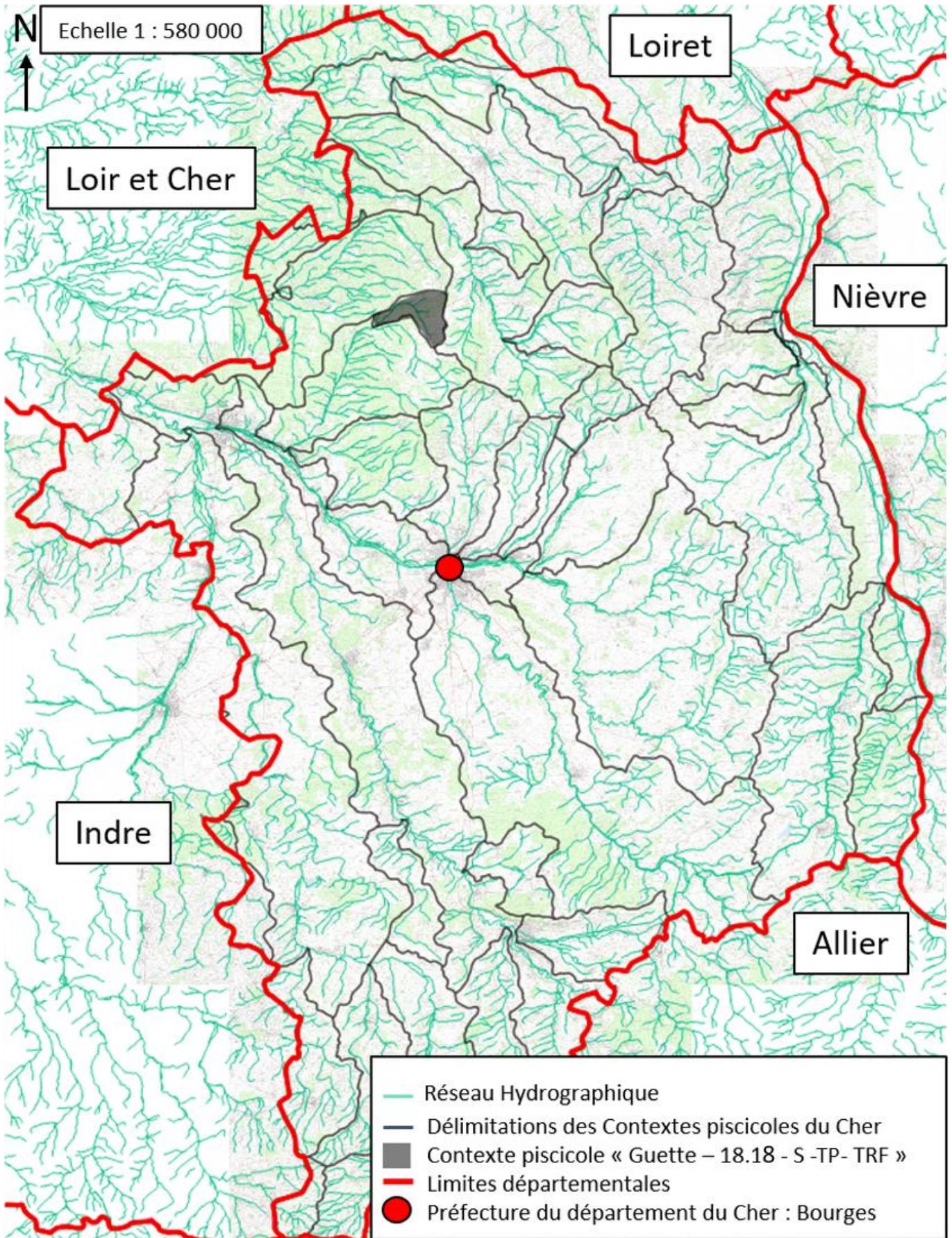


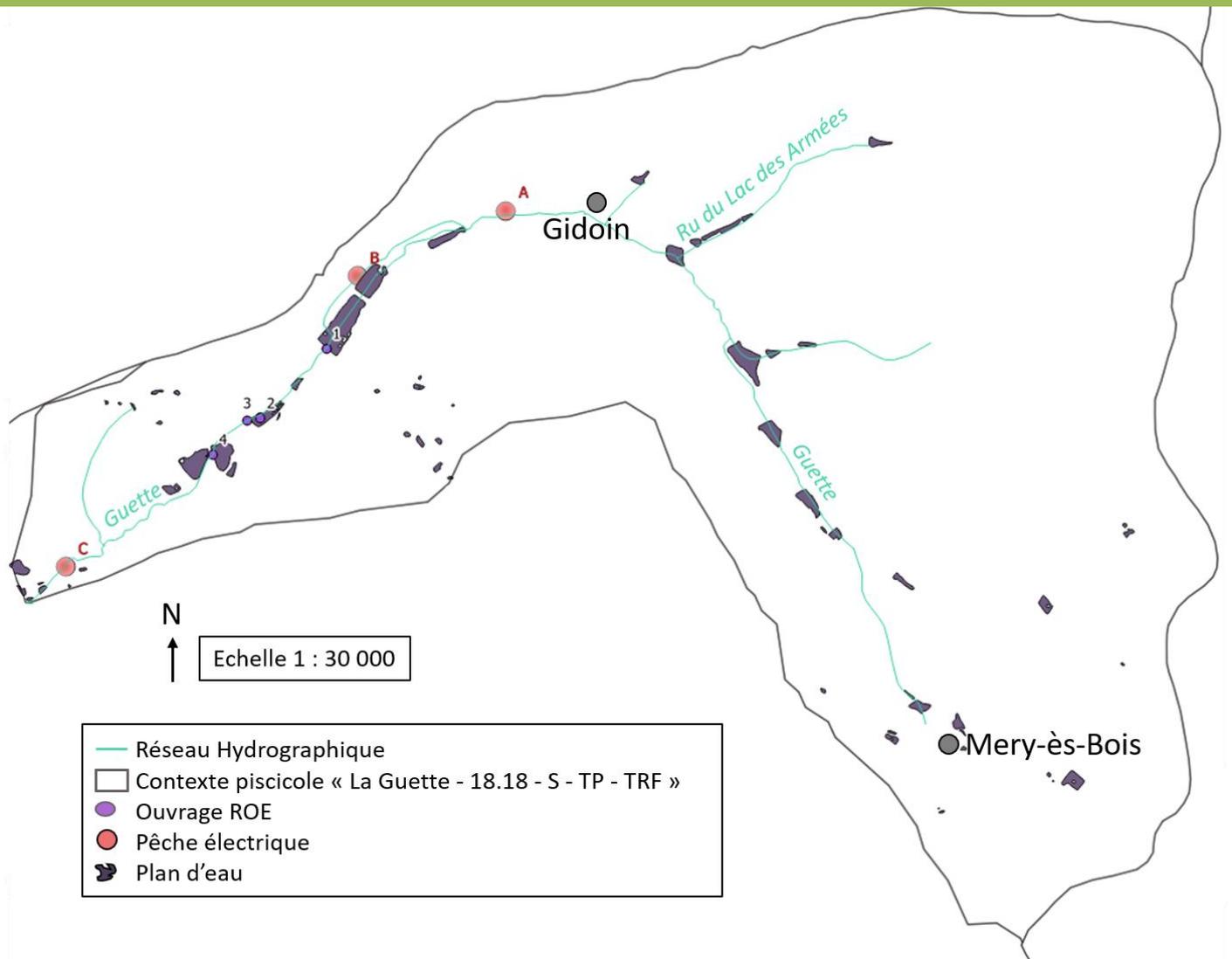


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18). (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

La Guette s'écoule dans la région naturelle de la Sologne, dans un environnement forestier au relief légèrement marqué, hormis en amont où l'on trouve quelques zones agricoles au niveau de la commune de Méry-es-Bois (Source : *Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au nord du département, ce contexte représente l'ensemble du cours d'eau qui prend sa source dans le département du Cher, au niveau de la commune de Méry-ès-Bois. La Guette est un affluent en rive droite du Barangeon avec lequel elle conflue au niveau de la commune de Neuvy-sur-Barangeon.

C'est un cours d'eau classé en première catégorie piscicole.

Ce contexte est placé en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) « nappe du Cénomaniens » pour les masses d'eau souterraines. Les ZRE sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins" (Source : *eaufrance.fr*). La Guette est également dans la ZRE de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (Source : *SIGES.BRGM*). Aucun prélèvement n'y est déclaré dans la nappe « Val du Cher » du Cénomaniens (Source : *AREA Berry 2017*).

Toutes les parcelles des communes du contexte ont été classées en zone de vulnérabilité aux nitrates en 2017 (Source : *DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

De nombreux plans d'eau par barrage ou sur source sont présents dans ce contexte piscicole, ce qui occasionne plusieurs types de perturbations : rupture de la continuité écologique, perte de linéaire salmonicole, contacts rivières/étangs pendant les hautes eaux et départ d'espèces indésirables ou nuisibles, restitution d'eaux de surface réchauffées car absence de système de moine, départ de sédiments fins et d'espèces nuisibles (ou indésirables) lors de vidanges, ruptures de digues pendant les épisodes de crues...

N.B : Une crue importante en 2016 a occasionné la rupture de digues de plusieurs étangs dans ce contexte. A ce jour le plan d'eau de Fontenille sur le Barangeon, ainsi que le plan d'eau situé à la confluence entre la Guette et le ruisseau du Lac des Armées n'ont pas été remis en eau suite à la rupture de leurs digues il y a quelques années.

Une partie importante du linéaire de la Guette correspond aujourd'hui à des dérivations de plans d'eau, ce qui a modifié la morphologie et le profil en long de son lit mineur de manière importante. Ces secteurs présentent une uniformisation des écoulements et des habitats piscicoles, ainsi qu'un colmatage important (sables et limons). De plus, un phénomène de colmatage sableux de sédiments grossiers s'observe dans des secteurs où la morphologie du lit mineur ne semble pas dégradée (amont de la D926 par exemple). Comme pour le contexte piscicole du Barangeon, il paraît aujourd'hui nécessaire d'intervenir sur les différentes causes de cet « ensablement anormal » des lits mineurs afin d'endiguer cette problématique généralisée.

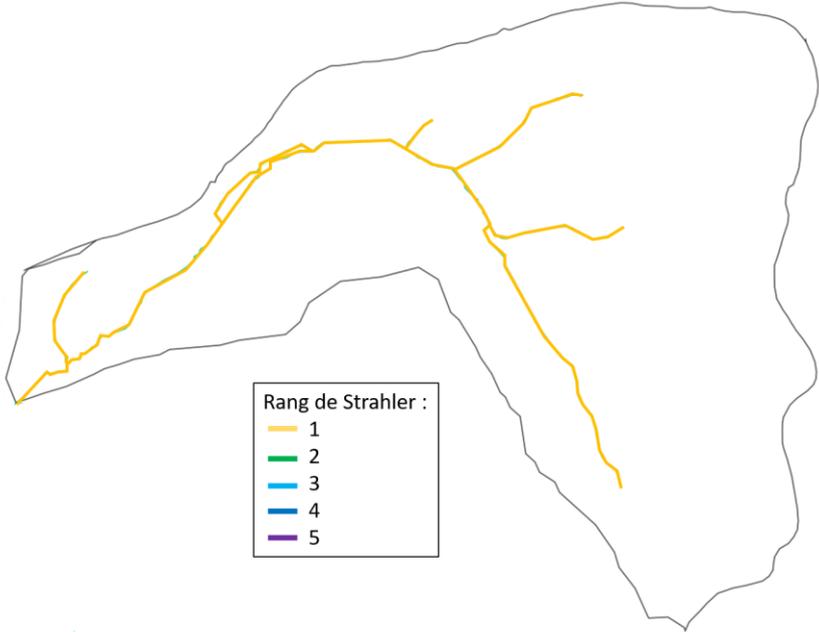
Le régime thermique de la Guette satisfait correctement les besoins de la truite fario, espèce particulièrement sensible à ce facteur abiotique (préférendum thermique : 4°C à 19°C). On y retrouve des populations d'écrevisses américaines (Source : *AFB, FD18*), ainsi que des poissons issus de plans d'eau (carpe, brêmes,... / source : *prospection écrevisses 2018 FDAAPPMA18*).

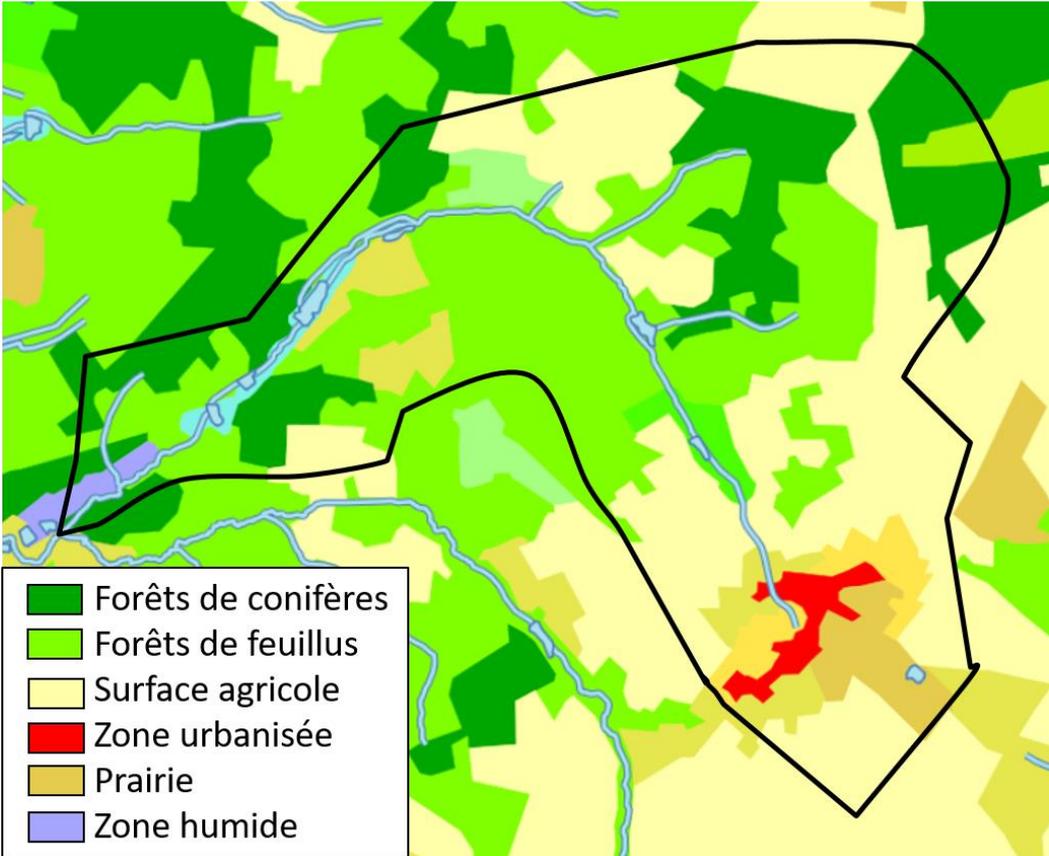
N.B : Historiquement, la Guette est décrite comme jouant le rôle de ruisseau « pépinière » pour le contexte du Barangeon, avec une capacité de recrutement bien supérieure à sa capacité d'accueil. De nos jours, la reproduction de truites fario au sein de ce contexte n'est pas connue. Très peu de truitelles sont échantillonnées lors des pêches électriques, et elles sont probablement issues d'alevinages. Le secteur a été peu prospecté pour la recherche de nids et/ou de secteurs de reproduction car il y a des difficultés d'accès dans les propriétés privées qui longent le cours d'eau.

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Etang de Méry-ès-Bois (Coordonnées XY : 651700, 6690485 Lambert 93) <i>(Source : BD TOPO Scan25)</i>	
	Aval	Confluence avec le Barangeon (Coordonnées XY : 645691, 6691273 Lambert 93) <i>(Source : BD TOPO Scan25)</i>	
Affluents	Amont en aval	Le ru de la Duranderie (Rive Droite ; 1,5 km) Le ru du Lac des Armées (Rive Droite ; 1,5 km) Le ru de Gidoïn (Rive Droite ; 0,4 km) <i>(Source : BD Carthage)</i>	
		Affluents d'autres contextes adjacents	/
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	Guette : 9,5 km <i>(Source : BD Carthage)</i>	
	Linéaire total	Guette et ses affluents : 15,3 km <i>(Source : BD Carthage)</i>	
Plans d'eau	Présence : ~ 60 plans d'eau (31 ha) - 1 plan d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 1,24 % <i>(Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</i>		
Surface contexte / bassin versant	Surface du contexte : 25 km ² Surface totale du bassin versant « Yèvre » : 1191 km ² Le contexte représente 2,1 % des BV <i>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</i>		
Débit (cours principal)	La Guette <i>(Source : Banque HYDRO 2017)</i> ND		
Pente moyenn e	Naturelle	Altitude amont	236 mNGF <i>(Source : www.géoportail.gouv.fr)</i>
		Altitude aval	153 mNGF <i>(Source : www.géoportail.gouv.fr)</i>
			8,7 ‰
	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrage s (sur le cours	1) ROE87739 Etang de la Guette : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable)

		<p>principal)</p>	<p>2) ROE87740 Seuil en rivière de l'étang de la Grotte : rivière de contournement, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)</p> <p>3) ROE87741 Barrage en remblais de l'étang de la Grotte : rivière de contournement, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)</p> <p>4) ROE87742 Etang de la Grotte : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
		<p>Hauteur cumulée référencée</p>	<p>H.C = 2,5 mètres</p>
			<p>8,5 ‰</p>
	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>		<p>Taux d'Etagement : 3,01 % (Catégorie 1 / très bon) Taux de Fractionnement : 0,03 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 2,4 km</p>
<p>Rang de Strahler</p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>		
<p>Géologie</p>	<p>Couche de sables et d'argiles vertes et à silex issues de l'altération du Crétacé supérieur pour l'ensemble du contexte. Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « La Sologne ». (Source : BRGM)</p>		
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Méry-ès-Bois : STEP/STEU 410 EqHab « conforme en équipement et en performance » (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).</p>		

	<p>Filtres plantés 2014 (Source : SDAGE Loire-Bretagne). Rejet de STEP/STEU dans la Guette (Source : SDAGE Loire-Bretagne)</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).</p> <p>Système d'assainissement non-collectif</p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou= (Source : DGCL). Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>	
<p>Occupation du sol</p>	 <p> Forêts de conifères Forêts de feuillus Surface agricole Zone urbanisée Prairie Zone humide </p> <p>La grande majorité du contexte de la Guette est situé en zone forestière de la « Sologne ». La tête de bassin est quant à elle en zone agricole et faiblement urbanisée. (Source : BD Corine Land Cover)</p>	
<p>Industrie</p>	<p>/</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>Cours d'eau du BV de la Guette. 6635 à 6640. « La Guette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>Cours d'eau du BV de la Guette. 892 à 897. « La Guette et ses cours d'eau affluents de la source</p>

	<p>jusqu'à la confluence avec le Barangeon » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p> <p>Décret Frayères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « Source du Barangeon « Bellevue » jusqu'à la confluence avec le ru des Noues » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr) <p>Autres...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Natura 2000 : A) « Sologne » B) « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » - ZNIEFF I : 1) « Suintements du ru du Lac des Armées » 2) « Tourbière de la Guette » - ZNIEFF II : 1) « Vallée du Barangeon » 2) « Forêt de Saint-Palais » - Réserve Biologique n°734 : La Guette avec ses affluents et sous-affluents. - Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
<p>SDAGE / SAGE</p>	<p>SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Yèvre Auron (Mise en Œuvre)</p>
<p>Structure Locale de Gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA de Neuvy-sur-Barangeon « La Truite saumonée du Barangeon » (Source : federationpeche18.fr) - Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre

Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Barangeon »

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR2183	La Guette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Bon (2016) Station 04067210 Guette à Neuvy-sur-Barangeon	ND (2016) Station 04067210 Guette à Neuvy-sur-Barangeon

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario (TRF)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Anguille (ANG), Lamproie de Planer (LPP), Chabot (CHA)
Etat fonctionnel	Très Perturbé
Zonation piscicole	Zone salmonicole Zone intermédiaire truite et ombre
Biocénotypes	B4-5 Guette (Source : PDPG 2002) B4-5 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, TRF, LPP, LOF, CHE, GOU, PES, ANG, OCL
Peuplement potentiel	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, ANG, APP
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives	Ecrevisse américaine (OCL), Perche Soleil (PES)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A (Gidoin) / La Guette (FRGR2183)	2017	IPR = 14,30 « Bon Etat » (Source : SCE Laboratoire d'hydrobiologie)	CHA, TRF, LPP, LOF, CHE, GOU, PES, ANG, OCL	Pêche complète
B La Basse Brosse (Neuvy-sur-Barangeon) / La Guette (FRGR2183)	2012	IPR = 16,20 « Etat Médiocre » (Source FDAAPPMA18)	CHA, TRF, LPP, LOF, CHE, PES, OCL	Pêche complète
(Neuvy-sur-Barangeon) / La Guette (FRGR2183)	2016	IPR = 12,49 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
	2007	IPR = 19,01 « Etat Médiocre » (Source OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
C Les Tourbières (Neuvy-sur-Barangeon) / La	2015	IPR = 10,50 « Bon Etat » (Source : FDAAPPMA18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, GOU, SPI, PER, PES, ROT	Pêche complète

Guette (FRGR2183)				
----------------------	--	--	--	--

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de la Guette montre un glissement de classe biotypologique. En effet, l'impact des plans d'eau et de la succession d'aménagements ont provoqué une diminution des populations de truites dans le contexte.

Ainsi, on note la présence en bonne densité des espèces accompagnatrices de la truite fario, bien que cette dernière ne soit présente qu'en très faible abondance. La présence de ce cortège montre une qualité globale du milieu perturbée.

Par ailleurs, on note la présence faible de l'anguille européenne, malgré une forte problématique de continuité écologique en aval.

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« La Basse Brosse » (Neuvy-sur-Barangeon) / La Guette (FRGR2183)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Bon						
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	14	16	18	19			
	IBMR							
	IBD	15,1	14	14,7	14,8	15,5		

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

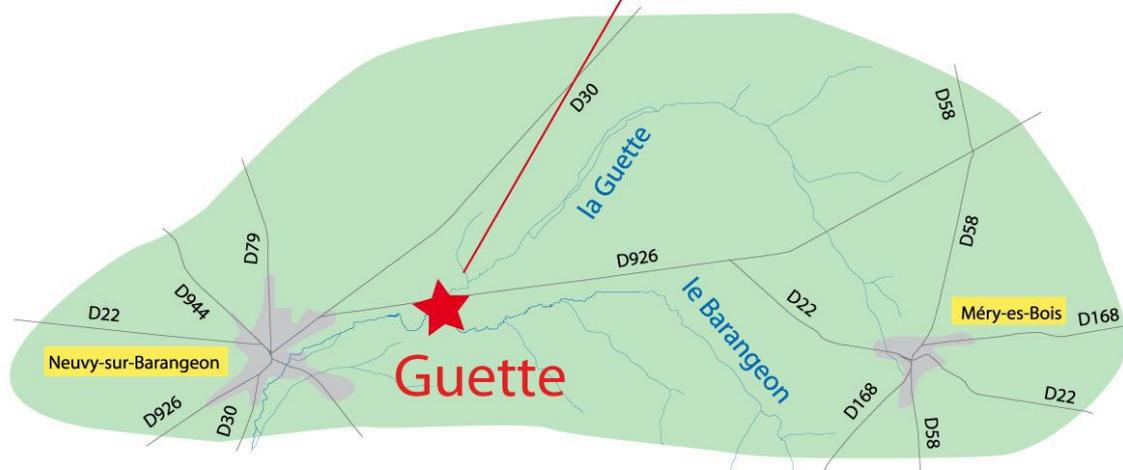
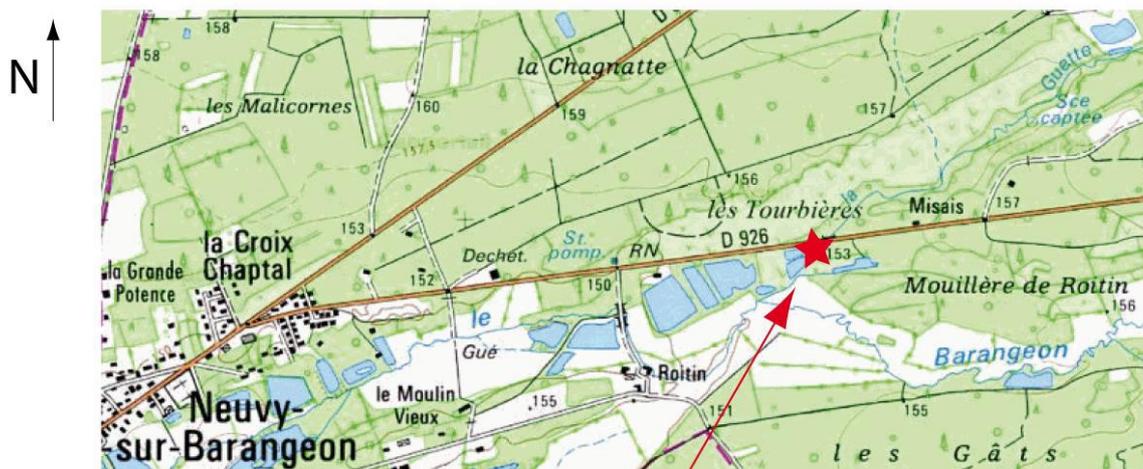
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : $\leq 0^\circ\text{C}$
- Limite létale supérieure : $\geq 25^\circ\text{C}$
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C

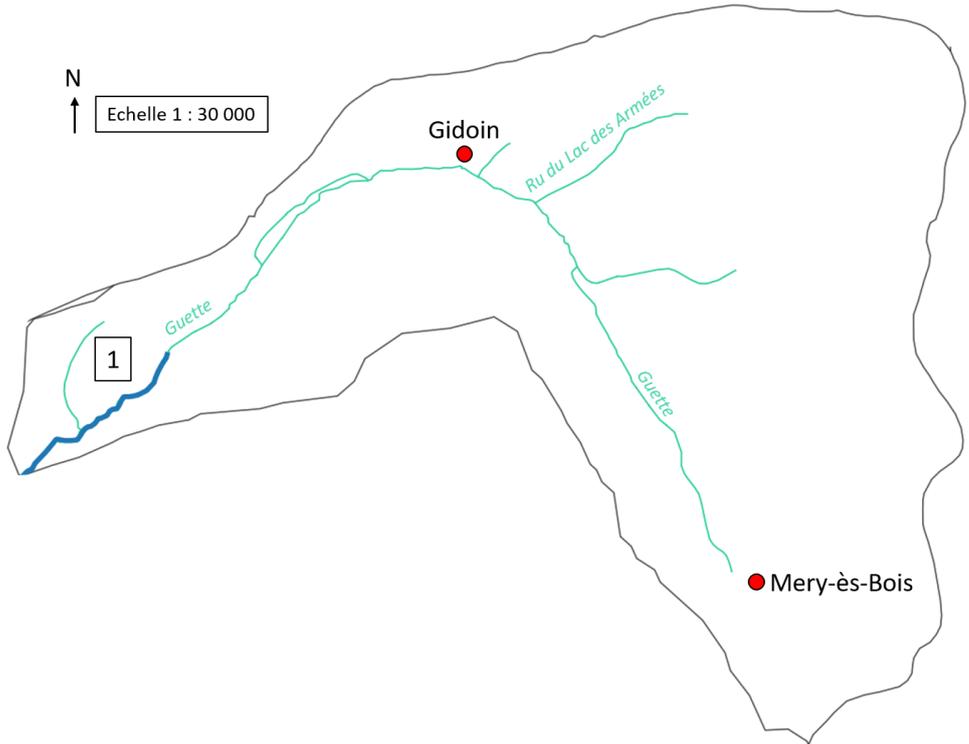


Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Les Tourbières » (Neuvy-sur-Barangeon) / La Guette (FRGR2183)	Tmj min							2,50	2,00
	Tmj max							20,40	22,70
	Tmp							11,83	12,53
	Tm30j max							19,14	20,41
	%j Tmj 4-19							89	74
	%j Tmj <4							6	10
	%j Tmj >19							5	16

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la truite fario durant 75 à 90% de l'année (entre 4°C et 19°C). Les températures maximales étant peu élevées, on peut considérer que le régime thermique de ce cours d'eau est moyennement satisfaisant pour la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA de Neuvy-sur-Barangeon « La Truite saumonée du Barangeon »	21 adhérents (Effectifs 2017) 38 adhérents (Effectif 2016)
	Sociétés de pêche non agréées	/	
Parcours de pêche	 <p>1) AAPPMA de Neuvy-sur-Barangeon « La Truite saumonée du Barangeon » - 4 km de rives de parcours pour la pêche sur la Guette. Eaux non domaniales 1^{ère} catégorie. (Source : federationpeche18.fr)</p>		
Réserves de pêche	/		
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	- ND (Riverains)		
Déversements éventuels	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Neuvy-sur-Barangeon « La truite saumonée » • (Quantité ND) truite fario (TRF) • (Quantité ND) truite arc-en-ciel (TAC) <p>(Source : federationpeche18.fr)</p>		

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION		
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère		
			R Recrutement	A Accueil	
Facteur principal	Morphologie du cours d'eau dégradée / linéaire important de dérivations de plans d'eau sur cours	Homogénéité des habitats et des écoulements du cours d'eau, modification de la pente du cours d'eau (habitat et écoulements uniformes et localement ralentis, colmatage du substrat)	Impact fort	Impact fort	
		Dégradation/disparition des frayères à truites fario Reproduction limitée des espèces lithophiles			
	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours	Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort	
		Mauvaise gestion des vidanges, parfois des ruptures de digues / Colmatage du substrat en aval			
		Réchauffement des eaux en aval via un « effet plan d'eau »	Impact modéré	Impact modéré	
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit du plan d'eau	Impact fort	Impact fort	
		Apport d'espèces limnophiles	Impact modéré	Impact faible	
	Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très Perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p style="text-align: center;">Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2183</p>	<p style="text-align: center;">Gestion des vidanges</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p>Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p>		<p>Limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Limiter la modification de la température et la dégradation des eaux restituées en aval des plans d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau (éviter les assècs en aval de plans d'eau)</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>

	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2183</p>	<p>Déconnexion, effacement des plans d'eau sur cours</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles, décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones de reproduction</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Déconnexion, effacement des plans d'eau sur cours</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
--	--	---	-------------------------	-----------------	--	---	--

	<p>Restauration du lit mineur</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Parties du lit mineur en dérivation de plans d'eau</p>	<p>FRGR2183</p>	<p>Rétablissement d'une population piscicole en bon état</p> <p>Augmentation de la surface habitable disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p>Diversification de la mosaïque habitationnelle (déflecteurs, banquettes, recharge en granulats)</p>	<p>Amélioration de la morphologie des dérivations de plans d'eau</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et de meilleure qualité pour les espèces aquatiques</p> <p>Diversification des écoulements (décolmatage du substrat, meilleur oxygénation)</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>
2	<p>Etude et suivis sur le milieu</p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2183</p>	<p>Etude à long terme du phénomène de colmatage sableux, ainsi que ses différentes causes, afin de déterminer son caractère plus ou moins « normal » et les solutions éventuelles (Cf fiche contexte du Barangeon)</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>	<p>Etude et suivis sur le milieu</p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisé en soutien aux populations piscicoles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).